

SYNDICAT DE BASSIN DE L'ERNEE
DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 26 Mai 2025

Date de convocation : 16 Mai 2025

Date de publication :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mai à vingt heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Communauté de communes de l'Ernée, sous la présidence de Madame Aude ROBY.

Etaient présents : M. Alain BELLAY, M. Bruno DARRAS, Mme Rolande JOURDAIN, M. Fernand COGET, Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND, M. Gérard DERBRE, M. Eric ROBINEAU, M. Eric GUERIN, M. Jeroen LUYTEN, M. Yoann BOITTIN

Etaient suppléés : M. Franck FOUSSARD par M. Eric ROBINEAU, M. Constant BUCHARD par Mme Rolande JOURDAIN, M. Auguste FOUCAULT par M. Fernand COGET, Mme Elisabeth ROBIN par M. Gérard DERBRE

Avaient donné procuration : NEANT

Absents excusés : M. Auguste FOUCAULT, M. Gervais HAMEAU, M. Paul CHENEL, M. Régis FORVEILLE, Mme Elisabeth ROBIN

Suppléants assistant à la réunion sans pouvoir de vote : Mme Françoise LEPRETRE

Secrétaire de séance : M. Alain Bellay

Délibération N° 2025-07

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

DRESSÉ PAR MONSIEUR LE RECEVEUR DU SYNDICAT DE BASSIN DE L'ERNEE

Le Comité Syndical,

* après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

* après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **approuve** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, qui n'appelle ni observation, ni réserve,

- **autorise** la Présidente à signer le compte de gestion 2024 ci-annexé à la présente.

Fait et délibéré en séance lesdits jour, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Présidente
Aude ROBY



SYNDICAT DE BASSIN DE L'ERNEE
DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 26 Mai 2025

Date de convocation : 16 Mai 2025

Date de publication :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mai à vingt heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Communauté de communes de l'Ernée, sous la présidence de Madame Aude ROBY.

Etaient présents : M. Alain BELLAY, M. Bruno DARRAS, Mme Rolande JOURDAIN, M. Fernand COGET, Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND, M. Gérard DERBRE, M. Eric ROBINEAU, M. Eric GUERIN, M. Jeroen LUYTEN, M. Yoann BOITTIN

Etaient suppléés : M. Franck FOUSSARD par M. Eric ROBINEAU, M. Constant BUCHARD par Mme Rolande JOURDAIN, M. Auguste FOUCAULT par M. Fernand COGET, Mme Elisabeth ROBIN par M. Gérard DERBRE

Avaient donné procuration : NEANT

Absents excusés : M. Auguste FOUCAULT, M. Gervais HAMEAU, M. Paul CHENEL, M. Régis FORVEILLE, Mme Elisabeth ROBIN

Suppléants assistant à la réunion sans pouvoir de vote : Mme Françoise LEPRETRE

Secrétaire de séance : M. Alain Bellay

Délibération N° 2025-08
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Conformément à l'article L121-14 et L5211-1 du CGCT, Monsieur Fernand Coget a été élu Président de séance pour la présentation du compte administratif 2024, dressé par Madame Aude ROBY, Présidente.
Considérant le vote préalable du compte de gestion de l'exercice 2024, dont les résultats coïncident avec ceux du compte administratif 2024.

Après s'être fait présenter le compte administratif 2024 dont le résumé est présenté ci-dessous :

Considérant que Madame la Présidente Aude ROBY a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif 2024.

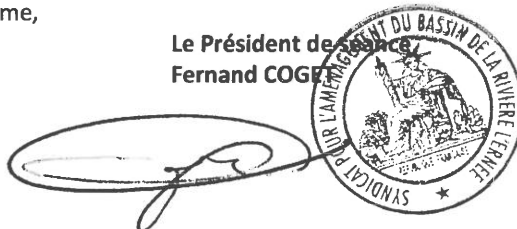
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- Vote le compte administratif 2024 synthétisé comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		101 067,85	77 832,68		77 832,68	101 067,85
Opérations de l'exercice	155 003,96	204 251,77	231 413,80	315 894,34	386 417,76	520 146,11
Totaux	155 003,96	305 319,62	309 246,48	315 894,34	464 250,44	621 213,96
Résultats de clôture		150 315,66		6 647,86	0	156 963,52
Restes à réaliser			13 337,21	114 166,80	13 337,21	114 166,80
Totaux cumulés	155 003,96	305 319,62	322 583,69	430 061,14	477 587,65	735 380,76
Résultats définitifs		150 315,66		107 477,45		257 793,11

Fait et délibéré en séance lesdits jour, mois et an.
Pour extrait conforme,

Le Président de séance
Fernand COGET



SYNDICAT DE BASSIN DE L'ERNEE
DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 26 Mai 2025

Date de convocation : 16 Mai 2025

Date de publication :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mai à vingt heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Communauté de communes de l'Ernée, sous la présidence de Madame Aude ROBY.

Etaient présents : M. Alain BELLAY, M. Bruno DARRAS, Mme Rolande JOURDAIN, M. Fernand COGET, Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND, M. Gérard DERBRE, M. Eric ROBINEAU, M. Eric GUERIN, M. Jeroen LUYTEN, M. Yoann BOITTIN

Etaient suppléés : M. Franck FOUSSARD par M. Eric ROBINEAU, M. Constant BUCHARD par Mme Rolande JOURDAIN, M. Auguste FOUCAULT par M. Fernand COGET, Mme Elisabeth ROBIN par M. Gérard DERBRE

Avaient donné procuration : NEANT

Absents excusés : M. Auguste FOUCAULT, M. Gervais HAMEAU, M. Paul CHENEL, M. Régis FORVEILLE, Mme Elisabeth ROBIN

Suppléants assistant à la réunion sans pouvoir de vote : Mme Françoise LEPRETRE

Secrétaire de séance : M. Alain Bellay

Délibération N° 2025-09

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX SUR LE RUISSEAU DU VAUMORIN

Madame La Présidente rappelle que le programme de travaux 2025 prévoit la réalisation de travaux de restauration du cours d'eau sur le site du Vaumorin à Chailland.

Suite à une définition précise du besoin, une consultation d'entreprises, en procédure adaptée, a été menée.

Les offres reçues sont les suivantes :

Classement	Entreprises	Note 1 technique	Note 2 Prix	NOTE TOTALE
1	SNTF SALMON	49,80	40,00	89,80
2	TLTP	37,20	35,59	72,79

Après une présentation des travaux à réaliser et de l'analyse des offres, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer le marché à l'entreprise SNTF Salmon pour un montant de 92 230 €HT
- Autorise Madame la Présidente à signer les documents relatifs à ce marché.

Fait et délibéré en séance lesdits jour, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Présidente
Aude ROBY



SYNDICAT DE BASSIN DE L'ERNEE
DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 26 Mai 2025

Date de convocation : 16 Mai 2025

Date de publication :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mai à vingt heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Communauté de communes de l'Ernée, sous la présidence de Madame Aude ROBY.

Etaient présents : M. Alain BELLAY, M. Bruno DARRAS, Mme Rolande JOURDAIN, M. Fernand COGET, Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND, M. Gérard DERBRE, M. Eric ROBINEAU, M. Eric GUERIN, M. Jeroen LUYTEN, M. Yoann BOITTIN

Etaient suppléés : M. Franck FOUSSARD par M. Eric ROBINEAU, M. Constant BUCHARD par Mme Rolande JOURDAIN, M. Auguste FOUCAULT par M. Fernand COGET, Mme Elisabeth ROBIN par M. Gérard DERBRE

Avaient donné procuration : NEANT

Absents excusés : M. Auguste FOUCAULT, M. Gervais HAMEAU, M. Paul CHENEL, M. Régis FORVEILLE, Mme Elisabeth ROBIN

Suppléants assistant à la réunion sans pouvoir de vote : Mme Françoise LEPRETRE

Secrétaire de séance : M. Alain Bellay

Délibération N° 2025-10

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DU RUISSEAU DES BEUCHETIERES

Madame La Présidente rappelle que le programme de travaux 2025 prévoit la réalisation de travaux de restauration du cours d'eau sur le site des Beuchetières à Montenay.

Suite à une définition précise du besoin, une consultation d'entreprises, en procédure adaptée, a été menée.

Trois offres ont été reçues : LTP Loisel / TLTP / SNTP Salmon.

Les 3 offres correspondent au besoin, l'offre la moins élevée en terme de coût est celle de TLTP.

Après une présentation des travaux à réaliser et de l'analyse des offres, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer le marché à l'entreprise TLTP, pour un montant de 29 706 €HT
- Autorise Madame la Présidente à signer les documents relatifs à ce marché.

Fait et délibéré en séance lesdits jour, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Présidente,
Aude ROBY

